

Responsabilité de l'employeur

Le fait de comparer les différents emplois au sein d'une entreprise à l'aide de ces 4 critères s'appelle **l'exercice d'équité salariale**.

C'est une obligation légale qui découle de la Loi sur l'équité salariale.

L'exercice d'équité salariale doit être refait tous les 5 ans par les employeurs où plus de 10 personnes travaillent; c'est ce qu'on appelle le maintien de l'équité salariale.

Une fois l'exercice complété, l'employeur doit afficher les résultats – de même que plusieurs informations concernant la démarche – pendant 60 jours à la vue des employé·e·s.

Évidemment, si l'exercice a démontré une iniquité salariale, l'employeur est obligé d'ajuster les salaires en conséquence!

**Pssst!* L'employeur ne peut utiliser l'exercice d'équité salariale pour baisser les salaires. Seul un ajustement à la HAUSSE peut en résulter!

Tu peux porter PLAINTÉ

- Si ton employeur refuse de réaliser l'exercice d'équité salariale
- Si l'affichage n'est pas fait ou n'est pas conforme
- Si l'employeur ne procède pas aux ajustements à la suite d'une iniquité

La Ligne Femmes.Équité.Salaire est un service **entièrement gratuit et confidentiel**.

Tu peux nous joindre au
1 833-381-3955

Tu peux aussi nous contacter ici
www.femmesequitesalaire.ca ou
ici  @femmes.equite.salaire

CIAFT? Conseil d'intervention
pour l'accès des
femmes au travail

La ligne femmes.equite.salaire est
un service du Conseil d'intervention
pour l'accès des femmes au travail

Québec 

Ce projet a été financé par
le gouvernement du Québec



FEMMES ÉQUITÉ SALAIRE

L'ÉQUITÉ SALARIALE
UN DROIT FONDAMENTAL
pour toutes les travailleuses



CIAFT?
Conseil d'intervention pour
l'accès des femmes au travail

Malgré les avancées des dernières années en matière de **droits des femmes**, les emplois à prédominance féminine (où l'on retrouve plus de femmes que sont souvent moins bien payés que les emplois à prédominance masculine.



Pourquoi ?

LA TRADITION

Quand les femmes sont arrivées sur le marché du travail, leur salaire était considéré comme un salaire d'appoint ou de l'argent de poche. Malheureusement, même si les choses ont bien changé depuis, les salaires n'ont pas toujours suivi!

LES STÉRÉOTYPES DE GENRE

On a tendance à considérer que les emplois occupés par des femmes sont une vocation ou encore qu'ils font appel à des qualités supposément naturelles pour les femmes. En conséquence, on considère que leur travail, même quand il s'exerce sur le marché du travail, est de moindre valeur que celui des hommes.

LES ASPECTS CACHÉS DU TRAVAIL DES FEMMES

On perçoit souvent moins bien la complexité, les responsabilités ou encore les efforts physiques accomplis dans les métiers féminins. Difficile de rémunérer adéquatement un emploi que l'on comprend mal!

L'équité salariale, c'est TON droit !

L'équité salariale, c'est l'idée que les personnes qui occupent des emplois à prédominance féminine ONT DROIT À UN SALAIRE ÉGAL à celui des personnes qui occupent des emplois à prédominance masculine différents mais équivalents.

C'est la **Loi sur l'équité salariale**, entrée en vigueur en 1997 au Québec, qui garantit ce droit à **TOUTES** les travailleuses.

CELA VEUT DIRE QUE MÊME SI TU

...travailles à temps partiel

...es travailleuse temporaire
ou occasionnelle

...n'es pas syndiquée

...n'es pas citoyenne canadienne

...occupe un emploi saisonnier...

TU AS DROIT
À L'ÉQUITÉ SALARIALE!



***Pssst!** Toute personne travaillant dans un emploi à prédominance féminine est concernée par l'équité salariale et en bénéficie. Les hommes aussi!

L'équité salariale oblige les employeurs à comparer les emplois à prédominance féminine aux emplois à prédominance masculine au sein de leur entreprise pour savoir si ces emplois différents sont malgré tout équivalents.

Pour les comparer, on se base sur 4 critères :

LES QUALIFICATIONS

Ex.: est-ce qu'être organisée et patiente a autant de valeur qu'avoir le souci du détail et être un bon leader ?

LES RESPONSABILITÉS

Ex.: est-ce qu'avoir la responsabilité de plusieurs enfants est équivalent à être responsable d'une équipe de travail ?

LES EFFORTS

Ex: est-ce que lever quelques lourdes charges par jour demande un plus grand effort que de lever plusieurs petites charges à répétition ?

RISQUES AU TRAVAIL

Ex.: est-ce que le travail est dangereux mais aussi, y-a-t-il des risques de développer des blessures ou des maladies liées au travail à plus long terme?

